

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 7 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue par visioconférence, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Mme Lise Trudel	Conseillère siège # 1
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 3
Mme Sophie Cantin	Conseillère siège # 4
M. Cédric Champagne	Conseiller siège # 5
Mme Nathalie Suzor	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Denis Langlois.

Étaient également présentes :

Mme Moïra Houde-Cotton, responsable des loisirs, Mme Nathalie Naud, greffière et Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire, M. Denis Langlois, souhaite la bienvenue à tous.

LÉGISLATION

132-07-06-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants : 7.5 - Compost offert par la RRGMRP, 7.6 - Contrat de réfection du trottoir du village, 7.7 - Développement Walsh.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux du 3 mai et du 18 mai 2021

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Présentation des états financiers

4- PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés
- 5.2 Présentation des comptes à payer et des chèques
- 5.3 Abonnement annuel au Réseau information municipale
- 5.4 Relais pour la vie
- 5.5 Campagne d'échantillonnage des puits privés
- 5.6 Demande de commandite — Chambre de commerce
- 5.7 Devis de la CAPSA — APELSIMPO
- 5.8 Vote par correspondance
- 5.9 Bris de fenêtres au Centre municipal
- 5.10 Demande d'aide financière — Propriétaires de chalets et de terrains des secteurs lac à l'Ours et lac en Cœur
- 5.11 Approbation des états financiers 2020 et paiement du solde dû à l'OMHGP
- 5.12 Offre d'achat d'équipement pour le casse-croûte de la plage
- 5.13 Demande de commandite — Balbuzard de St-Raymond
- 5.14 Achat de terrain de M. Yvan Berrouard
- 5.15 Avis de motion et présentation d'un projet de règlement modifiant le règlement # 458-19 sur la gestion contractuelle
- 5.16 Réaffectation de Mme Line Bibeau
- 5.17 Paiement à la CITQ

- 6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Rapport écrit de l'inspecteur en bâtiment, environnement et permis
 - 6.2 Demande de dérogation mineure — 3, chemin de l'Aulnière (lots 4 908 826 et 4 909 333)
 - 6.3 Adoption du règlement RMU-2021
- 7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Rapport de l'inspecteur des travaux publics
 - 7.2 Demande de remboursement d'une facture de plombier — 345, rue Lortie
 - 7.3 Peinture de la Maison des Fermières
 - 7.4 Bâtiment des égouts — Paiement d'un montant excédentaire
 - 7.5 Compost offert par la RRGMRP
 - 7.6 Contrat de réfection du trottoir du village
 - 7.7 Développement Walsh
- 8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE**
 - 8.1 Rapport de l'agente du développement communautaire
 - 8.2 Accréditation Municipalité amie des enfants
 - 8.3 Embauche des préposés de la plage
 - 8.4 Politique familiale
 - 8.5 Tarif à la journée du camp de jour
 - 8.6 Affiche de la plage
 - 8.7 Vente de produits à la plage
 - 8.8 Achat de chandails pour les employés
 - 8.9 Entretien paysager
- 9- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1 Modification des ententes incendies pour intégrer la REPM
- 10- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**
 - 11.1 RRGMRP — Bilan 2020
 - 11.2 CNESST — Respect par les municipalités des consignes afférentes au télétravail
 - 11.3 Sécurité civile — Mesures touchant le milieu municipal en zone rouge et orange
 - 11.4 Espace MUNI — Invitation à l'assemblée générale annuelle
 - 11.5 Centre de services scolaire de Portneuf — Adoption du plan triennal
 - 11.6 Association du lac de L'Oasis-Nord — Procès-verbal
 - 11.7 M. Pierre Hardy — Plainte concernant l'arrivée des enfants dans le stationnement de l'école
 - 11.8 CRÉ Capitale-Nationale — Infolettre juin 2021
 - 11.9 Table 0-5 ans de Portneuf — Invitation à un événement virtuel
 - 11.10 RRGMRP — Offre de distribution de compost
- 12- VARIA**
- 13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est 19 h32, à ce stade-ci de la séance, Mme Marie-Ève Moisan déclare son intérêt dans l'entreprise Cabanon Portneuf.

133-07-06-21

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 MAI ET DU 18 MAI 2021

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 3 mai et du 18 mai 2021.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

M. Sylvain Potvin, comptable agréé, de la firme Bédard, Guilbault, ca, a déposé et présenté les états financiers pour l'année 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET/OU D'AJOURNEMENT

ADMINISTRATION

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS

Les comptes payés au montant de 122 232.70 \$ sont présentés et annexés au présent procès-verbal.

134-07-06-21

PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer au montant de 170 982.57 \$ et de les annexés au présent procès-verbal.

Il est 8 h 03 l'ajournement de la séance pour quelques minutes est proposé par Mme Nathalie Suzor.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT DE L'AGENTE DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Le rapport écrit de Mme Moïra Houde-Cotton, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

135-07-06-21

ACCRÉDITATION MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'approuver les quatre engagements suivants afin d'obtenir l'accréditation municipalité amie des enfants :

1. Souligner la Journée mondiale de l'enfance.
2. Négocier auprès du CVLS une nouvelle entente de service comprenant la tenue du camp de jour.
3. Maintenir et bonifier, si possible, l'offre actuelle de loisirs aux enfants et à leur famille.
4. Évaluer la faisabilité d'un projet de construction d'un bâtiment multifonctionnel incluant entre autres un gymnase et une salle communautaire.

136-07-06-21

EMBAUCHE DES PRÉPOSÉS DE LA PLAGE

Il est proposé par M Cédric Champagne et résolu unanimement d'autoriser l'embauche et le paiement des salaires des préposés à la plage aux taux horaire établis dans le tableau suivant :

Nom	Salaire horaire
Kélianne Morasse	14,10 \$
Benjamin Morasse	13,80 \$
Sarah Côte	13,80 \$
Éliane Gauthier	13,50 \$

137-07-06-21

POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la politique familiale de St-Léonard est terminée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'y faire une modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin résolu unanimement d'autoriser l'adoption de la politique familiale avec la modification suivante, le Centre Vacances Lac Simon est accessible gratuitement aux citoyens de St-Léonard en hiver et non en été.

138-07-06-21

TARIF À LA JOURNÉE DU CAMP DE JOUR

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'imposer le tarif à la journée de 18 \$ pour les enfants du camp de jour.

139-07-06-21 **AFFICHE DE LA PLAGE**

CONSIDÉRANT QUE les affiches situées à la plage Eau Claire sont désuètes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'autoriser l'achat de trois affiches pour la plage Eau Claire.

140-07-06-21 **VENTE DE PRODUITS À LA PLAGE**

CONSIDÉRANT le départ de la gestionnaire du casse-croûte de la plage;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir un service supplémentaire aux usagers de la plage Eau Claire;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux d'ouvrir le casse-croûte de façon ponctuelle par les préposés de la plage;

CONSIDÉRANT le coût du permis de 383 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE DONNER l'autorisation de vendre des produits de consommation dans le casse-croûte de la plage Eau Claire;
- D'AUTORISER l'achat du permis de vente au coût de 383 \$.

141-07-06-21 **ACHAT DE CHANDAILS POUR LES EMPLOYÉS**

CONSIDÉRANT le besoin de rendre visible les employés de la plage auprès des clients et les employés du camp de jour auprès des enfants et des parents;

CONSIDÉRANT QUE les chandails sont désuets ou tâchés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement d'acheter dix chandails pour les employés de la plage et du camp de jour au coût de 20 \$ plus taxes chacun (logo compris) tel qu'il appert dans la soumission de l'entreprise Prodesign.

142-07-06-21 **ENTRETIEN PAYSAGER**

CONSIDÉRANT le besoin d'engager un employé pour s'occuper des espaces fleuris de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite aux annonces parues dans plusieurs médias, aucun curriculum vitae n'a été reçu;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Création Candide au montant de 2 046.55 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement d'engager l'entreprise Création Candide au montant de 2 046.55 \$ taxes incluses mais ne comprenant pas le pallis pour s'occuper des espaces fleuris de la municipalité.

ADMINISTRATION

143-07-06-21 **ABONNEMENT ANNUEL AU RÉSEAU INFORMATION MUNICIPALE**

Il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement de renouveler l'abonnement annuel au réseau information municipale au coût de 285 \$ plus taxes pour l'année 2021.

144-07-06-21 **RELAJ POUR LA VIE**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de participer à l'évènement du sapin de Noël illuminé le 3 décembre 2021 et d'en faire la promotion dans le Bulletin municipal et les réseaux sociaux.

145-07-06-21

CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONAGE DES PUIITS PRIVÉS

CONSIDÉRANT l'offre de la CAPSA d'offrir aux citoyens un moyen abordable de faire analyser l'eau des puits privés;

CONSIDÉRANT QUE la CAPSA souhaite offrir le service 2 fois par année, soit au printemps et à l'automne;

CONSIDÉRANT QU'il est trop tard pour le service du printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement que la municipalité de St-Léonard-de-Portneuf accepte l'offre de service de la CAPSA afin que les citoyens puissent faire analyser l'eau de leurs puits à moindre coût et ce, à compter de cet automne.

146-07-06-21

DEMANDE DE COMMANDITE — CHAMBRE DE COMMERCE

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accorder un certificat-cadeau à la Chambre de commerce de St-Raymond pour une fin de semaine en basse saison pour le chalet Alouette ou Papillon dans le cadre de son tournoi de golf annuel.

147-07-06-21

DEVIS DE LA CAPSA — APELSIMPO

CONSIDÉRANT le devis reçu de la CAPSA concernant l'échantillonnage du lac Simon en collaboration avec l'APELSIMPO;

CONSIDÉRANT QUE l'APELSIMPO fournira les bénévoles afin de réduire le coût total de la facture;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne paiera la moitié de la totalité de la facture;

CONSIDÉRANT QUE l'APELSIMPO demande à la municipalité de Saint-Léonard de payer l'autre moitié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de payer la moitié de la somme de 1 445 \$ plus taxes tel qu'il appert dans la soumission de la CAPSA ou le montant de la facture à venir, le plus petit des deux.

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le vote par correspondance ne sera pas offert pour les élections municipales 2021.

BRIS DE FENÊTRES AU CENTRE MUNICIPAL

Il est convenu de ne pas envoyer de facture au Centre de services scolaire de Portneuf pour le bris de fenêtres au Centre municipal.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — PROPRIÉTAIRES DE CHALETS ET DE TERRAINS DES SECTEURS LAC À L'OURS ET LAC EN CŒUR

Une politique d'accès des chemins de villégiature sera mise en place.

148-07-06-21

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 ET PAIEMENT DU SOLDE DÛ À L'OMHGP

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2020 présentent, après redressement des vérificateurs comptables, un solde à payer par la municipalité de 965 \$ représentant 10 % du déficit total;

CONSIDÉRANT QUE les états financiers 2021 présentent un solde à payer par la municipalité de 1 638 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- D'ADOPTER les états financiers 2020 et de payer le solde dû à l'OMHGP pour 2021 soit 2 603 \$;

- **D'ANNULER** la résolution # 112-03-05-21.

149-07-06-21 **OFFRE D'ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE CASSE-CROÛTE DE LA PLAGÉ**

CONSIDÉRANT QUE Mme Sonia-Aline Perreault ne désire plus s'occuper du casse-croûte de la plage Eau Claire;

CONSIDÉRANT QUE Mme Perreault a, au fil du temps, acheter beaucoup de matériel de cuisine et que celle-ci désire vendre certains accessoires (poêle, congélateur, etc.) à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement que le conseil municipal autorise le paiement de 200 \$ à Mme Sonia-Aline Perreault pour les équipements du casse-croûte.

150-07-06-21 **DEMANDE DE COMMANDITE — BALBUZARD DE ST-RAYMOND**

Il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement que la municipalité accorde à l'école Louis-Jobin un montant de 100 \$ comme contribution financière pour le Balbuzard.

ACHAT DE TERRAIN DE M. YVAN BERROUARD

Une offre sera faite à M. Yvan Berrouard.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 458-19 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est donné par Mme Lise Trudel à l'effet que sera adopté à une séance ultérieure le règlement # 474-21 modifiant le règlement # 458-19 sur la gestion contractuelle.

Le projet de règlement présenté vise à inclure, à compter du 25 juin 2021 et ce, jusqu'au 25 juin 2024, des mesures favorisant les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

RÉAFFECTATION DE MME LINE BIBEAU

Les membres du conseil sont informés que Mme Line Bibeau sera réaffectée à la brigade scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021.

151-07-06-21 **PAIEMENT À LA CITQ**

Il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de payer le montant de 219.31 \$ à la CITQ pour l'année 2021.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT ÉCRIT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET PERMIS

Le rapport écrit de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en bâtiment et en environnement, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

152-07-06-21 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE — 3, CHEMIN DE L'AULNIÈRE (LOTS 4 908 826 ET 4 909 333)**

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'aménagement d'une intersection dont l'angle est de 40° au lieu de 75°, tel que prévu à l'article 5.1.5.2 du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à autoriser l'implantation d'une rue privée à 37 mètres d'un cours d'eau à débit régulier au lieu de 75 mètres, tel que prévu à la sous-section 5.1.6 du règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs membres du CCU se sont rendus sur les lieux pour constater le dénivelé entre le cours d'eau et la rue privée projetée et vérifier les possibilités d'aménager la rue à 75 mètres du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la limite de propriété du lot 4 908 826 se situe à environ 100 mètres à l'ouest du cours d'eau et que selon le règlement de lotissement l'emprise d'une nouvelle rue à lotir doit être de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement d'une rue privée à 75 mètres du cours d'eau avec une emprise de 15 mètres porterait le tout à une distance maximale de 90 mètres du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal par sa résolution # CCU 23-13-05-21 d'accepter la demande de dérogation mineure portant sur l'aménagement d'une intersection;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal par sa résolution # CCU 23-13-05-21 de refuser la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'une rue privée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement :

- D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure portant sur l'aménagement d'une intersection dont l'angle est de 40° au lieu de 75°, tel que prévu à l'article 5.1.5.2 du règlement de lotissement;
- DE REFUSER la demande de dérogation mineure portant sur l'implantation d'une rue privée à 37 mètres d'un cours d'eau à débit régulier au lieu de 75 mètres, tel que prévu à la sous-section 5.1.6 du règlement de lotissement.

153-07-06-21

ADOPTION DU RÈGLEMENT RMU-2021

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales (LRQ, chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements en matière de nuisances, de paix, d'ordre et de bien-être général de leur population;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie est entré en vigueur le 10 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement, visant à assurer une application uniforme des dispositions relatives à la sécurité et à la qualité de vie par les agents de la paix sur le territoire de la MRC de Portneuf, a été adopté par l'ensemble des municipalités de la MRC faisant partie de l'entente relative à la fourniture des services de police par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ainsi que de la Loi resserrant l'encadrement du cannabis par le gouvernement provincial à la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le comité qui assure le suivi du RMU a procédé à l'analyse des différentes dispositions du règlement portant sur le même objet que celles édictées à l'intérieur de ce règlement et de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE certaines dispositions du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie sont devenues moins restrictives ou incompatibles avec celles prescrites à l'intérieur de cette législation provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité a recommandé d'actualiser certains chapitres du Règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie afin d'assurer la complémentarité du règlement avec cette législation provinciale actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé aux municipalités de la MRC de Portneuf d'adopter simultanément une version de remplacement du règlement uniformisé pour permettre son application par les agents de la paix au cours de la prochaine période estivale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'adopter le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie visant à remplacer le Règlement uniformisé numéro RMU-2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2021 en vue de l'adoption du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 3 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- QUE le conseil adopte le Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;
- QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf en vertu de ce règlement;
- QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la Cour municipale de Saint-Raymond et à la MRC de Portneuf.

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport écrit de M. Denis Grégoire, inspecteur municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

154-07-06-21

DEMANDE DE REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE DE PLOMBIER – 345, RUE LORTIE

CONSIDÉRANT un problème d'égout bouché survenu sur la rue Lortie;

CONSIDÉRANT QUE suite à un refoulement, les propriétaires du 345, rue Lortie ont fait venir un plombier;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, il appert que la faute revient à la municipalité;

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant le remboursement d'une facture de plombier pour le 345, rue Lortie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Nathalie Suzor et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de plombier au montant de 511.64 \$ à Mme Marye-Pier Bouchard.

155-07-06-21

PEINTURE DE LA MAISON DES FERMIÈRES

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour repeindre la Maison des Fermières;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Les Peintures Serge Cantin » au coût de 20 875 \$ plus les taxes est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Lise Trudel et résolu unanimement de mandater l'entreprise « Les Peintures Serge Cantin » afin de repeindre l'extérieur de la Maison des Fermières.

156-07-06-21

BÂTIMENT DES ÉGOUTS – PAIEMENT D'UN MONTANT EXCÉDENTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution # 267-02-11-20 qui mandate l'entreprise M.A. Paquet pour construire un bâtiment à l'égout municipal sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'il a fallu niveler le bord du terrain afin de faire la structure;

CONSIDÉRANT QUE la dépense hausse la facture de 500 \$ plus les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Cantin et résolu unanimement :

- DE PAYER la somme de 500 \$ plus taxes \$ à l'entreprise M.A. Paquet;

COMPOST OFFERT PAR LA RRGMRP

De l'information a été donnée.

CONTRAT DE RÉFECTION DU TROTTOIR DU VILLAGE

De nouvelles soumissions seront demandées.

DÉVELOPPEMENT WALSH

De l'information a été transmise.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

157-07-06-21

MODIFICATION DES ENTENTES INCENDIES POUR INTÉGRER LA RÉPPI

CONSIDÉRANT les trois ententes intermunicipales listées ci-dessous, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf et dont la Municipalité de St-Léonard-de-Portneuf en est partie prenante :

- Entente relative aux services d'urgence en milieu isolé
- Entente relative à l'achat, l'opération et l'utilisation d'appareils de désincarcération
- Entraide mutuelle de protection contre les incendies

CONSIDÉRANT QUE les villes de Portneuf et de Cap-Santé, aussi parties prenantes de ces ententes, ont convenu d'une entente entre elles pour la création d'une Régie intermunicipale de protection incendie (RÉPPI);

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} avril 2021, la RÉPPI assume l'ensemble des compétences des villes de Portneuf et de Cap-Santé liées à la sécurité incendie, incluant celles visées par les trois ententes précédemment identifiées;

CONSIDÉRANT QUE les villes de Portneuf et de Cap-Santé ont cédé à la RÉPPI, par voie de résolution, l'ensemble de leurs droits et obligations liés à chacune de ces trois ententes;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a accepté, par voie de résolution, d'assumer l'ensemble des droits et obligations de ces deux municipalités à l'égard de ces trois ententes, comme si elle les avait elle-même signées conformément à l'article 468.52 de la Loi sur les cités et villes (et 621 du Code municipal);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf autorise la cession des droits et obligations des Villes de Portneuf et de Cap-Santé à l'égard des trois ententes identifiées au préambule à la Régie portneuvoise de protection incendie;
- QUE l'ensemble des transactions à venir (facturations/remboursements) avec les villes de Portneuf et/ou de Cap-Santé soient réalisées, à compter du 1^{er} avril 2021, avec la Régie;
- QU'en conséquence, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf accepte que ces trois ententes soient modifiées en conséquence et que les mots « Ville de Portneuf » et « Ville de Cap-Santé » soient remplacés par « Régie portneuvoise de protection incendie », sans nécessiter pour les parties de signer un addenda à cet effet, l'acceptation de cette modification par chacune des parties, par résolution, équivalant à une telle modification;
- QUE ces cessions ne peuvent valoir que pour la durée non écoulée de l'entente en vertu de laquelle la Régie est constituée.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

RRGMRP — Bilan 2020

CNESST — Respect par les municipalités des consignes afférentes au télétravail

Sécurité civile — Mesures touchant le milieu municipal en zone rouge et orange

Espace MUNI — Invitation à l'assemblée générale annuelle

Centre de services scolaire de Portneuf — Adoption du plan triennal

Association du lac de L'Oasis-Nord — Procès-verbal

M. Pierre Hardy — Plainte concernant l'arrivée des enfants dans le stationnement de l'école

CRÉ Capitale-Nationale — Infolettre juin 2021

Table 0-5 ans de Portneuf — Invitation à un événement virtuel

RRGMRP — Offre de distribution de compost

VARIA

158-07-06-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Cédric Champagne et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 50.

Monsieur Denis Langlois
Maire

Madame Francine Hébert
Directrice générale par intérim
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Denis Langlois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.